

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le Lundi neuf mars à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de **CRAMANT** régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRALDY Claude, Maire de la Commune de **CRAMANT**.

Date de la convocation : 27 février 2026

Date d'affichage : 27 février 2026

Membres présents : Claude GÉRALDY, Sophie BONNINGRE, Laëtitia SELINGER, Céline OYANCE, Delphine BARBIER, Nadine CARPENTIER, Thierry GRANDREMY, Quentin LARMANDIER, Florian MORIZET, Joao RODRIGUES

Membres absents excusés :

Membres absents non excusés : **Nathalie CROCHET, Reynald UDIMAN, Filipe MARTINS**

Secrétaire de séance : **Céline OYANCE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05

APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 14 JANVIER 2026

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal de la réunion du Mercredi 14 janvier 2026; l'assemblée délibérante n'ayant pas de remarques ni d'observations, l'approuve à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

N° 11.2026 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 JANVIER 2026

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du mercredi 14 janvier 2026. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu du mercredi 14 janvier 2026.

N° 12.2026 : REDRESSEMENT DU CHEMIN RURAL DE CRAMANT À FLAVIGNY AVEC SOULTE (ANNULE ET REMPLACE N° 53.2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la vérification du dossier concernant le redressement du chemin rural de CRAMANT à FLAVIGNY, avec la Maison « Perrier-Jouët » par le Notaire Maître Jérôme PERTIN d'AVIZE. Celui-ci s'est aperçu d'une erreur de surface cadastrale.

En réalité, la commune cède les parcelles AK 126 (5 ca) et AK 127 (5a 50 ca) contre la parcelle AK 124 (4a 79ca).

Par conséquent, la commune doit percevoir une soulte en sa faveur de sept mille six cent euros (7 600 €) pour une surface de soixante-seize centiares (76 ca) de terres AOC non plantées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces s'y afférant et Accepte la soulte de sept mille six cent euros (7 600€) en faveur de la commune de Cramant.

N° 13.2026 : AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Directeur de l'école élémentaire de CRAMANT, en vue de l'obtention d'une participation financière à titre exceptionnelle pour un voyage scolaire 2026 prévu en Auvergne pour une durée de 5 jours et 4 nuits pour deux enfants résidant la commune.

Le coût du séjour restant à la charge de la famille est de 180 € par enfant soit un total de 360 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

De verser la participation directement à l'école de Cramant à hauteur de 360 €.

Les crédits seront prévus à l'article 6574 du BP 2026.

N° 14.2026 : TARIFICATION DU DROIT DE PLACE À LA FÊTE PATRONALE

Monsieur le Maire informe et propose aux membres du conseil Municipal de fixer la date de la fête patronale du vendredi 08 au lundi 11 mai 2026 inclus sur la Place Arthur PUISARD.

Fixer le prix selon le droit de place de l'exposant au prix de 5.50 € mètre linéaire et de 0.80 € du mètre carré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve ces décisions.

N° 15.2026 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des futurs travaux de l'aménagement paysagers des cours de l'école élémentaire de Cramant et qu'il convient de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de travaux de mise en conformité de branchement en domaine privé associés à des travaux de déconnexion des eaux pluviales particuliers, et de faire une demande de subvention à la hauteur du taux maximum éligible soit 80 % du montant hors taxe des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de travaux de mise en conformité de branchement en domaine privé associés à des travaux de déconnexion des eaux pluviales particuliers, et de faire une demande de subvention à la hauteur du taux maximum éligible soit 80 % du montant hors taxe des factures.

INFORMATIONS DIVERSES :

Droits de préemption :

VENDEURS	REF CADAS	ADRESSE,	SUPERFICIE	PRIX	ACHETEUR
BAGNOST Lucien	AB 381 AD 103	Lieu-dit « Les Pisses Loup »	989 M ² 813 M ²	270 300€	
SCI VRAC 'HOMES	AA 112	7 Allée de la Forêt	1 028 M ²	334 000 €	SÉJOURNÉ Bastien TELLIER Pauline

Mail de Madame Amélie MUTIN : au nom de l'Association « Les Amis de la Pêche » demandant l'autorisation d'apposer une plaque commémorative au nom Monsieur Mathieu BARBIER , décédé le 16 février 2026. Monsieur le Maire informe qu'il a refusé cette demande.

Voirie : Suite à des travaux adjacents, il a été constaté que le trottoir situé dans le virage devant l'Ours, rue du Général de Gaulle est fortement dégradé.

Groupe scolaire : l'entreprise du Groupe CIGNETTI demande une participation financière pour la réparation du lave-vaisselle acheté au mois d'Août 2025. Les membres du Conseil demande une révision de cette participation.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions à traiter, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à CRAMANT, le 10 mars 2026
Le Maire, Claude LEBRONARDY

